

Document informatif et non exhaustif,
relatif aux servitudes d'utilité publique
COMMUNE de TOULON

à l'arrêté n° **18/13**
en date du **01/02/13**
Echelle : 1/10 000
SCAN 25 © IGN 2016



PREFECTURE DU VAR
Contrôle de légalité

Etabli le 13 septembre 2018

Ne peut être diffusé et se substituer aux tracés des servitudes tels qu'issus des actes originaux ayant procédé à leur institution, modification ou abrogation

-  A5 Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  Ac1 Monuments historiques inscrits et classés
-  Ac2 Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
-  Ac4 Protection du patrimoine architectural et urbain
-  AR3 Servitudes militaires : magasin à poudre de l'armée et de la marine
-  EL9 Littoral : passage des piétons
-  EL11 Voies express et déviations d'agglomérations
-  I0 Zones de danger autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques
-  I3 Gaz : canalisations de transport et de distribution
-  I4 Electricité : établissement des lignes électriques Ligne aérienne
-  I4 Electricité : établissement des lignes électriques Liaison souterraine
-  Int1 Cimetières
-  PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles et risques miniers
-  PT1 Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 Télécommunications : protection contre les obstacles
-  PT3 Télécommunications - Communications téléphoniques et télégraphiques
-  T1 Voies ferrées et croisements fer / route
-  T5 Relations aériennes : servitude de dégagement

© DDTM du Var

